



Contre les projets de fermetures d'écoles dans le Ponthieu-Marquenterre, pour des concertations avec les communautés éducatives sur l'évolution du tissu scolaire.

Depuis plusieurs années, et encore plus depuis qu'elle a pris la compétence scolaire, la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre s'illustre par la construction de nombreux RPC (Regroupements Pédagogiques Concentrés). Ces derniers, dont les capacités d'accueil dépassent chaque fois les 10 classes, apparaissent surdimensionnés parfois dès leur inauguration compte tenu de la démographie. Dès lors, et pour ne pas laisser ces établissements vides, la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre réorganise chaque année son réseau en affectant les enfants de communes non-prévues dans le projet initial vers ces RPC, avec pour conséquence la fermeture d'écoles et/ou la dissolution de RPI et donc l'éloignement pour les populations concernées du service public d'éducation. A chaque fois, nous avons pu également noter l'absence de concertations locales et un passage en force politique malgré les contestations et les actions des populations locales.

Les conséquences sont :

- Pour les élèves : des journées plus longues avec des trajets de bus plus importants et la quasi-obligation de rester à l'école sur la pause méridienne ;
- Pour les familles : un surcoût financier lié aux frais périscolaires (garderie et cantine)
- Pour les personnels : des mutations imposées et des suppressions de postes à terme.

Alors que les écoles de Vironchaux et Sailly-Flibeaucourt sont menacées à court terme, que le RPI Buigny-St-Maclou, Le Titre, Hautvillers, Lamotte-Buleux, Forest l'Abbaye, Canchy pourrait être dissout, qu'un nouveau projet de RPC menaçant les écoles de Quend et de Fort-Mahon serait à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire, les organisations syndicales Snuipp-FSU, SE-UNSA, Snudi-FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'Action et SUD Education soutiennent les mobilisations en cours contestant ces projets et appellent la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre à les suspendre et à entamer de réelles concertations avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves.

Nos organisations interrogent également la pertinence de RPC de 10 classes voire plus dans des secteurs à faible densité de population. Elles estiment au contraire que, dans ces secteurs, des structures de plus petites dimensions présentent le double avantage de la proximité géographique et humaine. Elles demandent enfin que ces projets de réorganisation du tissu scolaire puissent être débattus en amont dans les instances de dialogue compétentes en matière de carte scolaire comme le CDEN.